

**Commune de LIGINIAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal en date du 9 février 2024 à 20h00 selon convocation en date du 5 février 2024

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - BUSSIÈRE.

Absents excusés : M SIRIEIX (a donné procuration à M MICHOUX)  
Mme BRAULT (a donné procuration à Mme MINARD)

Secrétaires de séance : Mme VIGNAL et M VERNIENGEAL

Délibération N°2024-009 : Validation des tarifs du village nature le Maury 2024

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les propositions de modification de tarifs envisagées par les gérants de la société titulaires de la délégation de service public du Maury.

Les tarifs gites, chalets et emplacements restent les mêmes en supprimant la basse saison.

La Haute saison est du 06/07/24 au 31/08/24, le reste est en moyenne saison.

Pour les lodges, les tarifs seront les suivants :

TYPE D'HEBERGEMENT	1 nuit	% par rapport à n-1	Semaine	% par rapport à n-1
Lodge 2p + SPA	150€	0%	788€	+5.07
Lodge 4p + SPA	175€	0%	950€	-3.26
Lodge 6p + SPA	200€	0%	1150€	-8.7
Option draps + lit fait			15€ par lit	

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Valident les tarifs du village nature le Maury 2024

Envoyé en préfecture le 14/02/2024  
Reçu en préfecture le 14/02/2024  
Publié le 14/02/2024  
ID : 019-211911300-20240209-DCM2024009-DE

Membres	13
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Pour	12
Contre	0
Abstention	1

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Maire de LIGINIAC, le 9 février 2024.  
Au registre sont les signatures

